ALLIANCE
CONTRE
LE TABAC

Rapport annuel

2021

#actwithfacts

Notre mission

L'ACT - Alliance contre le tabac est un collectif d'associations de lutte contre le tabac engagé au service de la santé publique. Fondée en 1991 par le Pr. Maurice Tubiana à la suite de l'entrée en vigueur de la loi Evin, l'ACT, reconnue d'intérêt général, mène une politique en faveur d'une société libérée du tabac.

En tant que porte-parole de 23 membres associatifs œuvrant sur tout le territoire national, l'ACT mène des campagnes de sensibilisation et de plaidoyer afin de peser sur le débat public pour défendre le bien-être de tous face aux intérêts d'une industrie mortifère redoublant d'efforts pour vendre ses produits addictifs.

Dans une société où les sources d'information sont démultipliées et où le savoir peut être manipulé, l'ACT se fait le devoir, depuis plus de trente ans, d'éclairer par les faits les manipulations de cette industrie et d'être ainsi la voix de référence pour protéger toutes les générations présentes et futures.

Par son action fédératrice, l'ACT mobilise ainsi collectivement décideurs, acteurs de santé publique, de l'environnement, des droits humains, de la finance, ainsi que les médias **pour voir émerger en 2032 la première génération en France libérée des méfaits du tabac.**

Sommaire

Edito 04

Nos actions 08

Gouvernance 38

Rapport financier 48

Edito

L'année 2021 constitue une nouvelle étape dans le développement des activités de l'ACT et en particulier de ses actions visant à favoriser la dénormalisation du tabac en France. Pour atteindre l'objectif d'une première génération sans tabac en 2032, nous sommes convaincus de la nécessité de renouveler l'approche et le discours de la lutte contre le tabagisme. S'il reste essentiel d'informer le grand public, les décideurs comme les professionnels de santé sur les conséquences sanitaires du tabagisme et les spécificités de sa prise en charge en fonction des publics, cette approche de la prévention doit être complétée par des actions visant à changer la perception des produits du tabac et de son industrie par les Français.

Pr. Loïc Josseran
Président

Marion Catellin
Directrice

Pour notre première campagne média grand public et de plaidoyer, développée en partenariat avec la FFC - Fédération Française de Cardiologie, nous avions à coeur de mettre en lumière les méfaits des fabricants de tabac à la fois du point de vue sanitaire mais également humain, sociétal et environnemental. Pour la première fois en France, cette campagne de sensibilisation a ciblé les jeunes femmes de 15-35 ans en faisant de la lutte contre le tabagisme un enjeu d'empowerment féminin.

Déconstruisant notamment le mythe solidement ancré dans la société française de la femme fumeuse comme symbole de la femme libre, cette campagne, très bien accueillie du grand public et des décideurs, nous a conforté dans notre approche visant à déconstruire par les faits toutes les idées reçues sur le tabagisme.

Malheureusement, le pouvoir d'influence de l'industrie du tabac auprès de nos décideurs demeure encore très fort. La France a perdu en 2021 deux rangs au classement de l'indice mondial d'interférence de l'industrie du tabac, occupant désormais la 4ème place. Auprès des décideurs politiques, les fabricants de tabac s'emploient depuis ces quatre dernières années à rendre leur image plus acceptable en vendant des produits de haute technologie présentés comme moins dangereux pour la santé ou en rachetant des entreprises pharmaceutiques. Face à cette offensive trompeuse de l'industrie du tabac, l'ACT et ses membres se sont collectivement mobilisés pour alerter les pouvoirs publics sur la réalité des nouveaux produits de tabac chauffé hautement nocifs et cancérigènes comme le démontre l'étude de l'Institut Pasteur publiée en juillet 2021.

Malgré une année encore marquée par la crise COVID, l'ACT a su de nouveau montrer la force de son collectif et sa capacité à peser dans les débats publics. Cette union fédératrice est plus que jamais nécessaire à l'heure où le gouvernement semble perdre de vue le cap initial qu'il avait instauré en 2017 en faveur de la lutte contre le tabagisme : grignotage progressif du fonds de lutte contre les addictions finançant des actions essentielles de prévention, gel des hausses des taxes sur la vente des produits du tabac…

Pourtant nous n'avons jamais été aussi proches d'atteindre notre objectif d'une société progressivement libérée du tabac. C'est pourquoi l'ACT et ses membres poursuivront sans relâche en 2022 leurs actions essentielles pour la santé et le bien-être de tous !

Relations presse

Evénements

Actions de plaidoyer

Janvier

08 / Communiqué de presse - 30 ans de la loi Evin : un acte fondateur pour la santé publique en France.

Février

04 / Alerte médias - Journée mondiale contre le cancer - Sans tabac, 1 cancer sur 3 pourrait être évité.

08 / Communiqué de presse - Objectif « Génération sans tabac 2030 » : un engagement pris, des mesures concrètes attendues.

Février à Mars

Actions de plaidoyer en faveur d'une plus grande transparence des activités des lobbies du tabac.

Avril

07 / Alerte médias - Journée mondiale de la santé de l'OMS dédiée aux inégalités - La précarité en France, un facteur de risque face au tabac.

15 / Alerte médias - Comment l'industrie du tabac achète des grands noms de la lutte contre le tabac pour vendre ses produits ?

Mai

31 / Lancement de la campagne « Femmes libres ».

Août

01 / Alerte médias - Journée internationale des cancers du poumon : le tabac responsable de 8 cancers du poumon sur 10.

Septembre

16 / Alerte médias - Le Salon ProDurable, en partenariat avec le ministère de la Transition écologique et solidaire, accueille Philip Morris, leader d'une des industries les plus mortifères et polluantes de la planète, pour présenter sa démarche RSE…

28 / Communiqué de presse - Octobre Rose – Cancers du sein, du col de l'utérus et de l'ovaire : réduire les risques, éliminer le tabac de sa vie.

15-19 / Participation au World Clean Up Day.

Juillet à Octobre

Actions de plaidoyer pour dénoncer la délégation de service public à l'industrie du tabac pour la mise en oeuvre de la filière REP pour la collecte et le traitement des mégots.

Novembre

08-13 / Participation à la **Conférence** des parties de la convention-cadre de l'OMS.

26 / Participation au **Congrès** de la Société Francophone de Tabacologie.

Lettre ouverte co-signée par 16 associations membres de l'ACT et envoyée au ministre de la Santé et des Solidarités contre la dilution du fonds de lutte contre les addictions.

Octobre

27 / Communiqué de presse - Mois sans tabac : 90% des enfants aimeraient que leurs parents arrêtent de fumer.

13-15 / Participation au **Congrès** de la Société Française de Santé Publique.

Octobre à Décembre

PLFSS 2022 : Actions de plaidoyer en faveur de l'augmentation des taxes sur les produits du tabac.

Décembre

16 / Organisation des **Rencontres de l'ACT** et remise du **Prix Maurice Tubiana** (événements repoussés au 22/03/2022).

Temps forts

Nos actions

Fédération et valorisation d'un collectif 10

Dénormalisation du tabac et de son industrie 22

Exposition média et digitale globale 36

Fédération et valorisation d'un collectif

Un collectif

Un collectif d'acteurs engagés et unis dans la lutte contre le tabac.

Un combat

Eclairer par les faits les manipulations de l'industrie du tabac et peser sur le débat public.

Une mission

Pour un avenir durable et une première génération en 2032 libérés des méfaits du tabac et de son industrie.

La mutualisation des compétences et l'élaboration de positions communes pour les acteurs de la lutte contre le tabac sont essentielles pour instaurer un réel contrepoids face à une industrie du tabac menant un lobbying très actif au niveau national et international.

La co-construction d'une expertise partagée par des professionnels de santé et bénévoles engagés sur tout le territoire permet d'élaborer un discours clair et unifié essentiel pour mener des campagnes de plaidoyer retentissantes à la faveur de la diminution de la consommation du tabac en France.

En 2021,

23 membres

/ Animer un réseau de partenaires

Depuis 1991, l'ACT a pour rôle premier de fédérer au niveau national un réseau d'acteurs engagés dans la lutte contre le tabac sur tout le territoire. Face à une industrie redoublant d'efforts pour maintenir un marché en perte de vitesse, les acteurs de la lutte contre le tabac, aux côtés des institutions de santé publique, se doivent d'unir leurs forces pour maintenir une politique forte de contrôle et de prévention du tabagisme.

L'ACT fédère ainsi un collectif de 23 associations qui demeurent des piliers structurants pour la lutte contre le tabagisme et la promotion de la santé publique en France.

En 2021, l'ACT a eu pour ambition de resserrer les liens avec ses 23 membres à la suite de la longue période de confinement qui a fortement limité les échanges.

dont **5 membres fondateurs**

/ Nos leviers pour fédérer notre réseau

Dans le cadre de la refonte de ses actions, l'ACT a souhaité repenser sa façon de communiquer avec son réseau en y impliquant plus régulièrement ses membres.

Sur le web et les réseaux sociaux

Tous les mois, une newsletter est envoyée à l'ensemble de nos membres ainsi qu'à nos partenaires associatifs et institutionnels. Ils peuvent désormais suivre les actualités des acteurs de la lutte contre le tabac.

Un travail de refonte de la stratégie de communication de l'ACT a également été amorcé en vue de renforcer la présence de notre structure sur les réseaux sociaux. C'est pourquoi un calendrier éditorial et un reporting des performances sont réalisés chaque mois.

Notre objectif : une meilleure valorisation de notre collectif auprès du grand public et des acteurs institutionnels.

À l'occasion d'événements

Cette année, la structure a organisé 2 événements d'envergure avec le Prix Maurice Tubiana visant à récompenser les personnalités et organisations les plus méritantes de la lutte contre le tabac, ainsi que les Rencontres de l'ACT, le rendez-vous annuel des membres de l'association.

Le Professeur Loïc Josseran et le Dr. Bernard Basset invités le 16 janvier 2021 sur le plateau de Check Santé de BFM TV.

Dans les médias

A l'occasion des 30 ans de la loi Evin le 10 janvier 2021, l'ACT et l'Association Addictions France ont cosigné une tribune invitant au courage politique des décideurs pour mieux appliquer la loi Evin concernant le contrôle du tabac et de l'alcool et à aller au-delà du dispositif existant afin de mettre un terme aux deux premiers facteurs de risques de mortalité évitable en France.

Auprès des institutions

L'ACT a sollicité en 2021 l'ensemble de ses membres pour la co-construction de nouveaux positionnements en amont d'un plaidoyer porté en 2022 auprès des candidats à l'élection présidentielle. 19 associations ont cosigné notre appel en faveur d'une première génération sans tabac en 2032 lors de la Journée mondiale de lutte contre le cancer.

L'ACT a également sollicité l'ensemble de ses membres pour la rédaction d'une lettre ouverte à l'attention du ministre des Solidarités et de la Santé afin de dénoncer l'ouverture du fonds de lutte contre les addictions à des addictions nouvelles sans envisager pour autant un financement complémentaire. Cette mobilisation a été accueillie très favorablement, cette lettre ouverte ayant été cosignée par 16 associations.

LES RENCONTRES DE L'ACT

Les rencontres annuelles de l'ACT sont l'un des temps forts importants de notre vie associative car elles matérialisent notre principale raison d'être, à savoir fédérer notre collectif de membres afin d'amplifier la visibilité de nos actions respectives et de peser dans les débats publics.

Ce rendez-vous annuel est l'occasion d'échanger, lors d'une journée de conférence, sur des thématiques ayant marqué l'actualité de l'année.

Après des mois de crise sanitaire empêchant toute rencontre physique, il nous est apparu essentiel de faire en sorte que cette nouvelle édition des Rencontres de l'ACT permette de renouer nos liens entre partenaires en favorisant le plus possible des échanges directs à travers un format plus collaboratif que les années précédentes.

Initialement prévues pour le 16 décembre 2021, ces rencontres ont dû être repoussées en raison d'un rebond épidémique du COVID 19. L'évènement s'est finalement tenu le 16 mars 2022 à la Fabrique Evènementielle dans le 10ème arrondissement de Paris. Recentrées autour de ses membres et partenaires institutionnels les plus proches, les Rencontres ont rassemblé 41 participants représentant 20 organisations du contrôle du tabac et de la santé publique.

Cette journée a permis de revenir sur les principaux enjeux auxquels les acteurs du contrôle du tabac ont été confrontés en 2021 et ceux attendus pour 2022.

41

participants

20

organisations

Afin de mettre en valeur les actions de notre collectif, l'ACT a demandé à 4 de ses membres de mettre en avant leurs temps forts de 2021.

Les autres structures présentes ont pu également valoriser leurs actions à travers la réalisation « d'une galerie des associations » affichée toute la journée dans la salle et présentant leurs principaux objectifs pour l'année.

Pour préparer ces rencontres, l'ACT a organisé avec un prestataire externe spécialiste de la création de formats originaux de médiation et d'événements, un workshop sur toute la journée autour de 5 thématiques.

FOCUS

/ Unir les savoirs autour d'un positionnement commun

Auprès de ses membres, l'ACT joue un rôle de coordination et de rassemblement afin d'organiser la compréhension collective des enjeux législatifs, règlementaires et scientifiques en matière de santé publique et de lutte contre le tabagisme.

Dans un esprit collégial, des groupes de travail sont animés tout au long de l'année par les administrateurs bénévoles et experts invités afin de définir ou de réorienter les positions et les modalités d'action de l'Alliance contre le tabac.

Durant l'année 2021, les bénévoles de l'association se sont à nouveau rassemblés à de nombreuses reprises afin de poursuivre un travail de réflexion autour du contrôle du tabac dans un esprit de partage et de consensus.

Dans ce cadre, 5 grandes thématiques ont été abordées au cours d'une dizaine de réunions et d'échanges entre les administrateurs et membres bénévoles de l'Alliance, témoignant cette année encore de la grande richesse et de la vitalité des échanges au sein de la structure.

01 / Mission « Woerth »

En février 2021, l'ACT a réuni deux de ses membres, le CNCT - Comité National Contre le Tabagisme et DNF - Demain sera Non Fumeur, afin de préparer une audition commune dans le cadre de la mission d'information dite « Woerth ».

En amont de l'audition, un courrier à l'attention d'Éric Woerth et de Zivka Park, co-rapporteurs de cette mission d'information, a été envoyé afin de les alerter sur la nécessité de rendre publics les échanges qui seraient tenus entre les décideurs et l'industrie du tabac auditionnée à cette occasion. Les co-rapporteurs ont répondu, à tort, qu'ils n'étaient tenus par aucune obligation de procéder à un quelconque compte-rendu public de ces échanges.

Face à ce refus, l'ACT a dénoncé les éléments fournis par l'industrie du tabac et repris par les co-rapporteurs pour étayer le rapport de cette mission d'information, ses conclusions faisant état d'une prétendue « explosion du commerce illicite ». Malheureusement, cette conclusion erronée a été ensuite reprise par plus d'une dizaine de médias de la presse quotidienne nationale discréditant en filigrane l'efficacité de la politique fiscale sur les produits du tabac.

02 / Mesures fiscales et contrôle du tabac

Redoutant une période de gel des augmentations fiscales sur les produits du tabac pour 2022, l'ACT a souhaité anticiper l'agenda politique en préparant une note de position dès mars 2021 faisant état d'un positionnement commun à tous ses membres sur 2 sujets clés :

- Augmentation nécessaire de la fiscalité des produits du tabac et plus particulièrement sur les produits du tabac chauffé.
- Pérennisation du financement des actions de la société civile en faveur de la lutte contre le tabagisme via une révision du mode de financement du fonds de lutte contre les addictions.

03 / Révision de la directive sur la fiscalité du tabac

En juin 2021, 12 membres de l'ACT se sont réunis pour une session de travail afin de déterminer les positions de l'ACT sur la fiscalité des produits du tabac en vue d'une réponse à une consultation de la Commission européenne organisée en amont de la réforme de la directive de 2011 sur la fiscalité du tabac.
Les membres de l'ACT se sont entendus sur la nécessité d'harmoniser à la hausse la fiscalité sur les produits du tabac au sein de l'Union européenne afin d'éviter les achats transfrontaliers qui fragilisent la politique française de lutte contre le tabagisme. Dans le cadre de cette consultation, l'ACT a également insisté sur la nécessité de taxer les nouveaux produits de tabac chauffé au même niveau que les cigarettes manufacturées.

04 / Filière REP

A la suite d'une réunion de la DGS (Direction Générale de la Santé) en juin 2021 pendant laquelle une représentante du ministère de la Transition écologique a présenté la mise en œuvre de la filière REP (Responsabilité Elargie des Producteurs) pour les fabricants de tabac, l'ACT et ses membres ont préparé un courrier à l'attention de la ministre de la Transition écologique pour contester une partie du dispositif qui prévoit, notamment, que l'industrie du tabac ait l'obligation de réaliser des campagnes de sensibilisation grand public liées à la pollution engendrée par les mégots de cigarettes.

05 / Positionnement face aux nouveaux produits du tabac

De nouveaux produits de la nicotine et de nouveaux moyens de promotion sur les réseaux sociaux (notamment Tiktok, réseau social préféré des 14/24 ans) ont émergé ces dernières années.
C'est pourquoi l'ACT a décidé de créer un groupe de travail dédié à ce sujet.

/ Valoriser l'expertise de l'ACT et de son réseau

Grâce à son expertise en matière de prévention et de lutte contre le tabagisme, l'ACT est fréquemment sollicitée par les acteurs institutionnels et ses partenaires pour faire part de ses analyses et préconisations. Ainsi, l'Alliance apporte des éléments substantiels d'orientation en faveur du renforcement de la lutte contre le tabagisme en France.

Notre expertise auprès des institutions...

Reconnue pour son expertise, l'ACT est régulièrement sollicitée par les institutions de santé publique et développe ses actions en parfaite cohérence avec ces instances dans une démarche de complémentarité et de co-construction.

En 2021, l'ACT a été plusieurs fois invitée à participer au comité de suivi des actions de marketing social addictions menées par **SPF (Santé Publique France)**. Notre structure a également présenté le dispositif et les premiers résultats de sa 1ère campagne médias de dénormalisation «Femmes libres » auprès de la **DGS (Direction Générale de la Santé)**. Elle est aussi l'interlocutrice privilégiée de la **CNAMTS (Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés)** en participant à deux réunions pour définir les axes prioritaires pour du fonds de lutte contre les addictions ainsi qu'au groupe de travail intitulé « Pour une rentrée positive et protectrice des jeunes ».

Enfin, l'ACT a participé aux sessions de débriefing de la **COP IX de la CCLAT (Convention-Cadre pour la Lutte AntiTabac)** qui se sont déroulées avec les représentants négociateurs de la société civile.

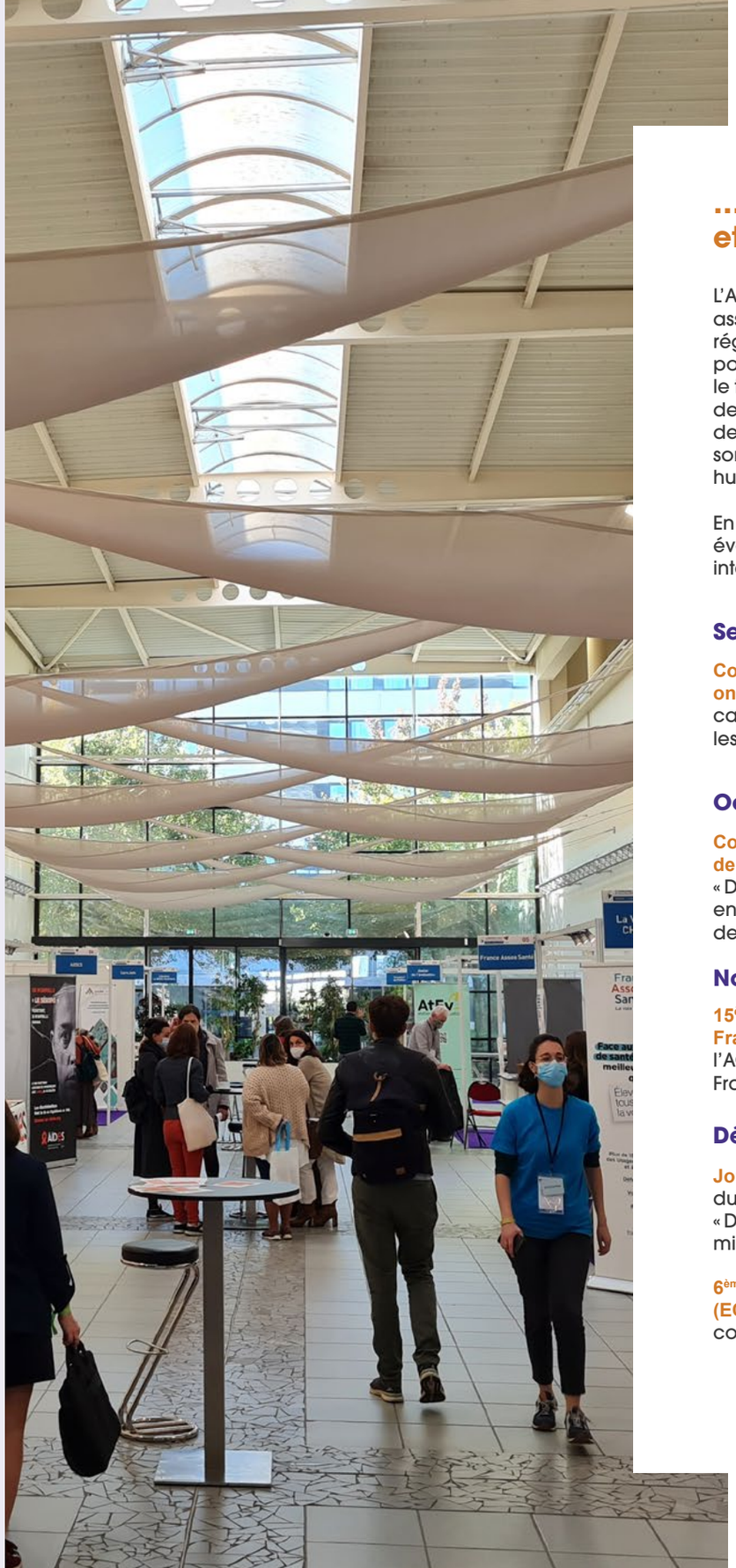

...et du milieu universitaire et associatif

L'ACT, intégrée à un réseau d'acteurs associatifs national et international, est aussi régulièrement sollicitée pour valoriser la position des acteurs français de la lutte contre le tabac. Elle fait connaître leurs enjeux auprès des professionnels de santé et des experts sur des sujets connexes à la lutte contre le tabac et son industrie tels que la lutte en faveur des droits humains ou la protection de l'environnement.

En 2021, notre structure a participé à 5 évènements d'envergure nationale et internationale relatifs au contrôle du tabac :

Septembre /

Conférence annuelle de la Society for Research on Nicotine and Tobacco / Présentation de la campagne «Femmes libres : Prendre en compte les spécificités du genre face au tabac ».

Octobre /

Congrès de la SFST - Société Française de Santé Publique / Session de l'ACT « Dénormalisation du tabac en France : enjeux et mise en oeuvre du programme de l'ACT ».

Novembre /

15ème Congrès National de la SFT - Société Francophone de Tabacologie / Conférence de l'ACT sur « L'ingérence de l'industrie du tabac en France : contexte et enjeux ».

Décembre /

Journée de rencontre «Tab'ACtu » / Présentation du Président de l'ACT, le Pr. Loïc Josseran : « Dénormalisation du tabac en France : enjeux et mise en œuvre du programme de l'ACT ».

6ème Conférence Européenne sur le Contrôle du Tabac (ECTC) / Propos introductif de l'ACT sur l'actualité du contrôle du tabac en France par le Pr. Loïc Josseran.

/ Développement des ressources et des partenariats de l'ACT

Dans le cadre de ses activités, l'ACT souhaite étendre son réseau d'acteurs associatifs et issus du monde de l'entreprise afin d'engager une grande diversité de partenaires à même de soutenir notre cause et d'en faire la promotion auprès du plus large public possible.

Cette ouverture nouvelle, en particulier auprès des entreprises, vise à étendre le champ des possibles de notre collectif tout en gardant notre indépendance et notre exigence de transparence à l'égard de nos actions et de nos moyens. L'ACT, à ce jour, encore financée intégralement par des conventions de subventionnements publiques avec la DGS (Direction Générale de la Santé) et de la CNAMTS (Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés) via le fonds de lutte contre les addictions, entend amorcer une transition progressive de diversification de ses partenariats et de ses ressources afin d'assurer la pérennité de ses missions.

Notre structure a ainsi commencé en 2020 à mettre sur pied une politique de mécénat accompagnée d'une charte dictant la ligne de conduite de notre association pour le choix de ses partenaires afin d'exclure tout risque de conflit d'intérêt avec l'industrie du tabac ou de toute entreprise dont les activités constitueraient une atteinte aux droits humains et à l'environnement.

Afin d'envisager des partenariats auprès de philanthropes et entreprises mécènes désireux de s'investir dans la lutte contre la première cause de mortalité évitable en France, l'ACT, après plus de 9 mois de procédure, a obtenu en septembre 2021 la reconnaissance d'intérêt général de ses activités lui permettant d'émettre désormais des reçus fiscaux.

Une ouverture nouvelle auprès des entreprises

Une transition progressive de diversification des partenariats et des ressources

Reconnaissance de ses **missions** comme étant **d'intérêt général** en 2021

/ Nos partenaires

Grâce à ses partenaires publics et associatifs nationaux et européens, l'ACT bénéficie d'un réseau étendu d'experts engagés pour la poursuite de ses activités.

MINISTÈRE CHARGÉ DES SPORTS
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
Santé publique France
l'Assurance Maladie
ENSP
ASH
INSTITUT NATIONAL DU CANCER
MILD&CA
TOBACCO FREE PORTFOLIOS

02 Dénormalisation du tabac et de son industrie

/ Notre campagne de sensibilisation « Femmes libres »

#Saffirmer sansfumer

Wendy Renard, capitaine des bleues de l'équipe féminine de football

En partenariat avec la Fédération Française de Cardiologie, l'ACT a réalisé, dans le cadre de son programme de dénormalisation du tabac, sa première campagne de sensibilisation grand public en France.

Cette campagne avait pour cible un public de femmes âgées de 18 à 35 ans. Elle visait aussi à interpeller les décideurs politiques pour les sensibiliser à la lutte contre la tabagisme féminin.

Pour cause, 1 femme sur 5 fume occasionnellement ou régulièrement en France et **chaque année le cœur de 20 000 fumeuses cesse de battre à cause du tabac**, c'est le double d'il y a 20 ans.

Ce constat est le résultat d'un ciblage marketing intensif de l'industrie du tabac auprès des femmes depuis les années 70, celle-ci voyant l'opportunité d'accroître sa base de consommateurs jusqu'alors plutôt masculine. Se servant des normes imposées aux femmes et du contexte socio-historique amorçant leur émancipation, **l'industrie du tabac a créé le mythe de la femme fumeuse symbole de la femme libre.**

Les femmes souffrent pourtant plus sévèrement et de manière plus précoce des effets du tabagisme sur leur santé particulièrement sur le plan cardiovasculaire. **Des facteurs psychosociaux spécifiques (rapport au poids, stress dû à une charge mentale plus forte, gestion des émotions négatives) expliquent l'entrée des femmes dans le tabagisme et sont autant de freins à leur sevrage.** Pour des raisons biologiques et hormonales, les fumeuses développent également une plus forte dépendance à la nicotine rendant leur arrêt du tabac d'autant plus d'où la nécessité de réaliser notre première campagne de sensibilisation auprès de ce public.

Les objectifs de la campagne

Le tabagisme féminin est le fruit d'une construction sociale et d'un ciblage marketing aggressif de la part de l'industrie du tabac.

#1

Objectif principal

Déconstruire auprès du public féminin le mythe particulièrement ancré de la « femme fumeuse » comme symbole de la femme libre.

#2

Objectif secondaire

Sensibiliser les femmes et les professionnels de santé aux conséquences méconnues du tabagisme sur le cœur des femmes et les risques précoces d'AVC.

Objectifs de plaidoyer

01 Développement d'études de genre permettant de mieux comprendre les leviers d'entrée et les freins de sortie du tabagisme chez les femmes fumeuses.

02 Diffusion plus fréquente de campagnes de sensibilisation à destination du public féminin.

03 Prise en charge psychologique dans l'accompagnement au sevrage tabagique.

Le dispositif 360

Relations presse

1 conférence de presse
12 journalistes présents
1 dossier de presse
1 kit de communication

77 retombées presse

70% reprises par la TV et la radios de grande écoute

Partenariat média

« **Madmoizelle** »
Magazine féminin en ligne
6 M de visiteurs par mois

4 articles sponsorisés

+27K vues

338 730 impressions sur les réseaux sociaux

Spots de campagne

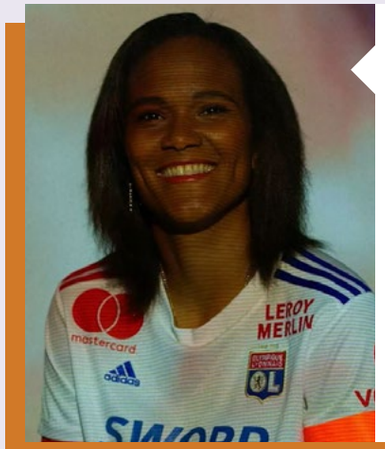

Avec @WendyRenard, capitaine des bleues de l'équipe féminine de football

220K followers
206K followers
Non fumeuse

Avec @Enjoyphoenix, influenceuse lifestyle

5 M followers
3 M followers
Ex-fumeuse

Diffusion des 2 spots à titre gracieux par des régies publicitaires digitales et TV dont :

Marketing d'influence

Wendy Renard, capitaine des bleues de l'équipe féminine de football et **Enjoyphoenix**, influenceuse lifestyle, nos deux ambassadrices, ont relayé nos messages et les spots de campagne sur leurs réseaux sociaux respectifs.

Instagram

2 posts
- 5 443 interactions
- +10K vues

12 sets de stories
- 342K impressions
- 348,7K reach

Facebook

1 post
- 1 502 interactions

YouTube

1 vidéo
- 7 702 interactions
- 141K vues

Twitter

1 post
- 178 interactions

Afin de prolonger la campagne « Femmes libres », nous avons activé avec succès à l'occasion de l'évènement **Octobre rose**, 2 influenceuses qui ont accepté de se réapproprier nos messages pour les intégrer aux contenus de leurs chaînes YouTube et Instagram.

@Jujuficat,
influenceuse sport et lifestyle

2,8 M de followers
2,7 M de followers
Non fumeuse

@Douzefévrier,
influenceuse lifestyle

605K followers
221K sur YouTube
Ancienne fumeuse

YouTube

1 vidéo
- 73K vues
- 5 170 interactions

Instagram

17 stories
- 27K vues
- 1 250 réponses aux stories

3,7 M
d'audience cumulée

En complément, **2 autres influenceuses ont accepté de participer à un Live Instagram de 30 minutes** durant lequel elles ont pu se confier sur leur rapport à la cigarette. Elles ont également demandé à leurs abonnés de se confier à ce sujet sur leurs publications.

@ManonBrunet,
escrimeuse et athlète professionnelle

22K followers
Ancienne fumeuse

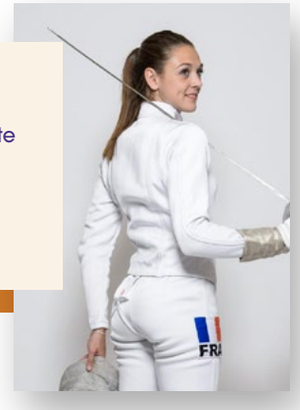

Stories Instagram

6 sets de stories
- 1 659 vues
- 12,6K impressions
- 12,8K reach

@NastasyaLyard,
ancienne participante de l'émission Top chef et cheffe professionnelle

28K followers
Ancienne fumeuse

Stories Instagram

3 sets de stories
- 1 209 vues
- 8,4K impressions
- 8,5K reach

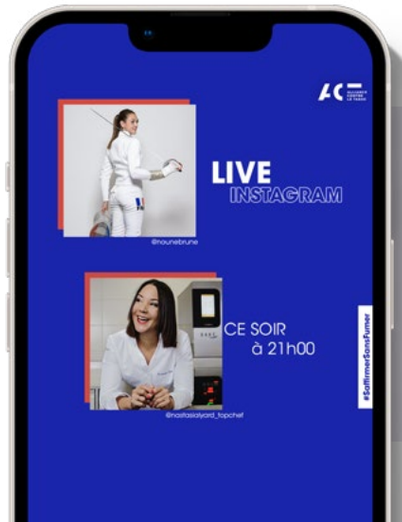

Live Instagram

- 661 comptes touchés
- 79 personnes connectées en simultané
- 2 838 vues
- 175 interactions

/ Nos actions de plaidoyer

Malgré les interdictions publicitaires concernant les produits du tabac, son industrie demeure influente en France grâce à des stratégies de relations publiques et de lobbying parlementaire. Leurs actions conduisent régulièrement, malgré les pare-feux législatifs en vigueur, à des arbitrages économiques et réglementaires en faveur du lobby pro-tabac sans que l'avis ni les arguments de la communauté scientifique et des acteurs de la société civile, ne soient pris en compte.

Par ses actions, l'industrie du tabac nous impose de s'unir et de coordonner nos actions pour freiner et dénormaliser la vente d'un produit de consommation entraînant le décès d'un fumeur sur deux. C'est pourquoi, à travers des campagnes de sensibilisation grand public, l'ACT tient à mettre en lumière les méfaits de l'industrie du tabac par des aspects souvent méconnus (conséquences environnementales et socio-économiques) et tâche de proposer des décryptages afin de déconstruire les arguments des lobbyistes pro-tabac.

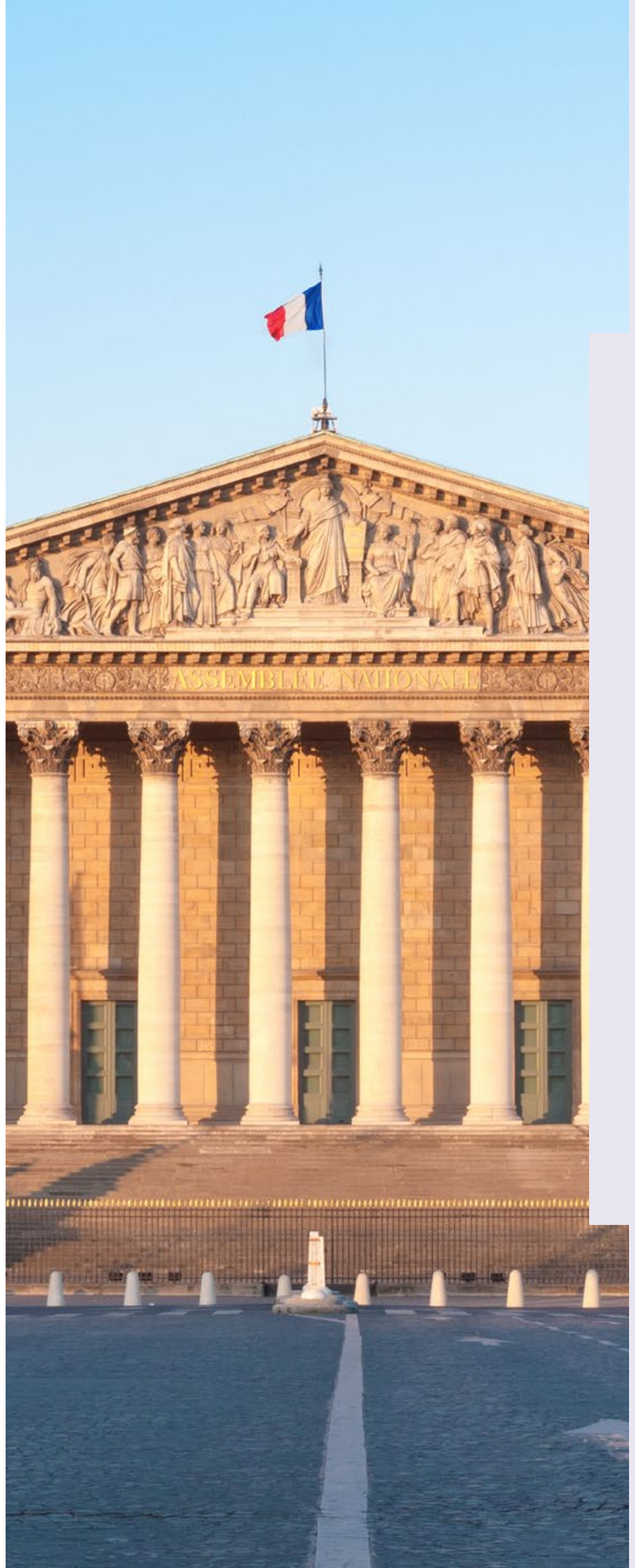

En 2021, l'ACT a effectué

26 **rencontres** avec des décideurs politiques dont :

- **10** conseillers de ministres
- **5** membres d'administration centrale
- **6** députés
- **4** sénateurs
- **1** think-tank

Tout au long de l'année, l'ACT sensibilise les décideurs politiques aux enjeux de la lutte contre le tabagisme. Les négociations autour du PLFSS (Projet de loi de financement de la Sécurité sociale) mobilisent particulièrement les équipes qui rédigent et font déposer des amendements en faveur d'une fiscalité sur les produits du tabac plus protectrice et dissuasive.

Tabac chauffé : des inquiétudes et un début de victoire

L'ACT a tenu à défendre sa position à l'égard de la fiscalité sur les nouveaux produits de tabac chauffé pour lesquels Philip Morris en particulier souhaite qu'ils représentent plus de 50% de leur part de marché d'ici à 2025.

Les médias ont largement relayé en 2021 les propos des représentants de Philip Morris déclarant vouloir sortir progressivement du marché les cigarettes traditionnelles pour favoriser un « monde sans fumée » où les ex-fumeurs se reporteraient sur des nouveaux produits tels que le tabac chauffé, prétendument « à risques réduits » pour leur santé.

Une étude de l'institut Pasteur de 2021 démontre pourtant que le dispositif de tabac chauffé demeure hautement addictif et présente bel et bien un risque pour la santé de ses consommateurs qui inhalent toujours des produits cancérigènes et cancérogènes.

L'ACT a ainsi souhaité faire en sorte que, dès 2022, les produits du tabac chauffé, actuellement moins taxés que les cigarettes traditionnelles, aient une fiscalité alignée avec ces dernières afin d'empêcher le transfert de consommation d'un produit à l'autre que vise l'industrie du tabac. La structure a donc rédigé une note de position, en concertation notamment avec le CNCT - Comité National Contre le Tabagisme et DNF - Demain sera Non Fumeur, qui présentait dès mars 2021 une proposition d'amendement visant à augmenter la fiscalité sur les produits du tabac chauffé à insérer au PLF (Projet de Loi des Finances) ou au PLFSS (Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale) 2022.

Un plan de rencontres a été défini dès mars 2021 afin de rencontrer les conseillers du ministre de la Santé et des Solidarités et du ministre des Comptes publics, les présidents des commissions des affaires sociales et des finances de l'Assemblée et des députés et sénateurs « partenaires » afin de solliciter leur soutien de nos propositions d'amendements.
Dans le cadre de cette action, l'ACT a fait déposer 8 amendements visant à insérer au PLF puis PLFSS 2022 une disposition proposant de faire entrer les produits de tabac chauffé dans la catégorie fiscale des cigarettes manufacturées.

Résultats

Lors de l'examen du PLF 2022, l'amendement de l'ACT a été déclaré irrecevable à deux reprises puis il a été successivement discuté et rejeté en commission et en séance lors de l'examen du texte du PLFSS 2022. En revanche, lors de la discussion du texte au Sénat, l'amendement de l'ACT a été adopté et inséré au PLFSS 2022. Malgré cette victoire, la nouvelle disposition n'a pas pu être conservée dans le texte final car rejetée en dernière lecture à l'Assemblée.

Mobilisation contre la dilution du fonds de lutte contre les addictions

Un amendement gouvernemental au PLFSS 2022 est venu élargir, sans garantie de moyens supplémentaires, les objectifs du fonds de lutte contre les addictions afin qu'il ne porte plus seulement sur la lutte contre les substances psychoactives (tabac, alcool, produits illicites) mais sur tout type d'addiction notamment aux jeux et aux écrans.

Dans une lettre ouverte envoyée le 9 novembre 2021 au ministre de la Santé et des Solidarités cosignée par 16 associations membres de l'ACT, nous avons tenu à dénoncer cette nouvelle disposition qui met en péril la stratégie gouvernementale de lutte contre le cancer en France dont le tabac et l'alcool sont les deux premiers facteurs de risque évitables.
Crée en 2017 et instauré au PNLT (Programme National de Lutte contre le Tabagisme) 2018-2022, le fonds de lutte contre les addictions était initialement réservé aux financements d'actions dédiées à la lutte contre le tabac, près de 80% de son financement résultant d'un prélèvement sur le prix de vente des produits du tabac.

Transformé en 2019 en fonds de lutte contre les addictions aux substances psychoactives (tabac, alcool, produits illicites), l'ACT et ses membres s'étaient déjà insurgés contre cette première extension du fonds sans en assurer l'élargissement de son financement. Par cette dernière mesure instaurée en 2022, la finalité du fonds de lutte contre les addictions – étendues aux écrans et aux jeux – est ainsi détournée de sa fonction initiale et assume que seuls les consommateurs de tabac financent l'ensemble des actions de prévention aux addictions en France.

C'est pourquoi, l'ACT a mené une campagne active de plaidoyer auprès des parlementaires afin d'empêcher le vote final de ce texte.

Résultats

Malgré le dépôt et la discussion en séance à l'Assemblée nationale de notre amendement de retrait puis de modification du texte supposant l'ouverture du fonds au financement d'actions de prévention contre l'addiction aux jeux et aux écrans, la transmission au président de la République de notre lettre ouverte et deux rendez-vous avec le conseiller santé publique du ministre des Solidarités et de la Santé, la disposition gouvernementale a été adoptée en dernière lecture du texte de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2022. Elle laisse ainsi les associations de lutte contre le tabac et les institutions de santé publique sans réponse quant au financement de leurs actions à l'avenir par le fonds de lutte contre les addictions.

L'ACT entend poursuivre son plaidoyer et proposer des mesures concrètes de financement du fonds de lutte contre les addictions dans le cadre du prochain PLFSS 2023.

Dénonciation de la filière REP

Dans le cadre de la transposition en France de la directive relative aux produits en plastique à usage unique (directive « SUP »), le gouvernement français a décidé, par un arrêté du 5 février 2021, de confier aux fabricants de tabac, réunis au sein de l'éco-organisme ALCOME, le soin d'organiser la filière REP (Responsabilité Elargie des Producteurs) et de mettre en œuvre des campagnes de sensibilisation liées à la pollution engendrée par les mégots de cigarettes.

Cette décision va à l'encontre des dispositions du traité international de l'OMS, la CCLAT (Convention Cadre de Lutte Anti-tabac), ratifié par la France en 2004 et qui interdit, sauf stricte nécessité, non seulement toute interaction entre les Etats membres et l'industrie du tabac mais également la participation de cette dernière aux initiatives de lutte contre le tabac.

L'ACT a ainsi mené un plaidoyer actif afin de dénoncer les conditions de mise en œuvre de la filière élargie pour laquelle elle ne s'oppose pas en son principe mais dont elle conteste une partie du dispositif qui constitue une délégation illégale d'une mission de service public à l'industrie du tabac.

Dans un courrier et une note de positionnement, notre structure a fait savoir aux ministères de la Transition écologique ainsi qu'à celui des Solidarités et de la Santé que cette obligation nouvelle constituait une infraction aux dispositions de l'article 5.3 de la CCLAT. Elle risquait de créer un précédent au niveau européen en renormalisant la position de l'industrie du tabac, en tant qu'interlocuteur légitime et crédible auprès des gouvernements, malgré les interdictions posées en droit international.

Résultats

A date, un courrier commun à l'ACT, la SFP, l'ENSP, l'Alliance belge contre le tabac ainsi que le CNCT alertant la Commission européenne a été envoyé le 15 février 2022. Au niveau national, la DGPR (Direction Générale de la Prévention des Risques) du ministère de la Transition écologique n'a jamais répondu à notre proposition de modification de l'arrêté que nous lui avons soumise le 15 octobre 2021.

Une plus grande transparence des lobbies du tabac

L'ACT a poursuivi en 2021 des actions de sensibilisation des parlementaires quant au statut particulier de l'industrie du tabac qui ne peut, ni ne doit être considérée comme un représentant d'intérêts comme un autre.

Dans le cadre de ses rendez-vous avec les décideurs, l'ACT a sans cesse rappelé l'existence d'une obligation légale méconnue tirée de l'article 5.3 du traité international de l'OMS – la CCLAT qui oblige les décideurs politiques à limiter leurs contacts avec cette industrie au « strict nécessaire » et que tout échange doive faire l'objet d'un compte-rendu accessible à tous.

Les tentatives de renormalisation de l'industrie du tabac avec le rachat en 2021 de certains acteurs pharmaceutiques de premiers plans tels que Vectura accroît le devoir de vigilance et de pédagogie de la part de l'ACT et de ses membres auprès des médias et des décideurs afin que l'industrie du tabac ne retrouve pas une place relégitimée dans le débat public.

Résultats

L'ACT a ainsi rencontré le 10 février 2021 le déontologue de l'Assemblée nationale afin de connaître sa position à l'égard des questions de transparence des représentants des lobbies du tabac à l'Assemblée nationale. A notre grande surprise, le règlement de l'intérieur de l'Assemblée méconnaît les obligations tirées des dispositions de la CCLAT qui s'imposent à la France en matière de transparence des liens qui peuvent exister entre décideurs et industrie du tabac.

Dans ce contexte, nous avons également rencontré le 9 mars 2021 le député MODEM Sylvain Waserman, président de la délégation chargée des représentants d'intérêts et des groupes d'études et auteur d'un rapport « Pour des relations entre lobbies et parlementaires plus transparentes, responsables et éthiques » publié deux mois plus tôt afin d'échanger sur nos éléments qu'il a considérés avec attention.

Enfin, en soutien d'une initiative portée par le CNCT, l'ACT a organisé un rendez-vous avec le responsable des Dialogues de l'Inclusion et de la RSE afin de permettre le retrait de l'intervention de Jeanne Pollès, présidente de Philip Morris France, des Dialogues de l'Inclusion et de la RSE, placés sous le haut patronage du président de la République, qui se sont tenus le 27 mai dernier. Grâce à notre action aux côtés du CNCT, la représentation de l'industrie a pu être empêchée lors de cet évènement faisant la promotion d'actions socialement responsables.

/ Nos études et publications

En 2021, l'ACT et ses partenaires ont réalisé 2 documents d'information, 2 études et publié un article académique dans une revue scientifique.

Le tabagisme, une pandémie industrielle

Dans le cadre de son programme de dénormalisation du tabac, l'ACT et son partenaire le CNCT - Comité National Contre le Tabagisme, ont corédigé une plaquette d'information **« Le tabagisme, une pandémie industrielle »**. Celle-ci est destinée au grand public et informe sur les méfaits de l'industrie du tabac non seulement sur la santé mais également sur l'environnement, l'économie ou plus largement la société.

Ce document à visée informative permet d'appréhender les principaux enjeux de la lutte contre le tabagisme en quelques chiffres clés.

Le tabagisme féminin en France : état des lieux et propositions de leviers d'action

En amont du lancement de la campagne « Femmes libres », l'ACT, en collaboration avec la FFC - Fédération Française de Cardiologie, a rédigé un document de synthèse **« Le tabagisme féminin en France : Etat des lieux et propositions de leviers d'action »** afin de présenter un éclairage scientifique sur les conséquences spécifiques du tabagisme féminin et de proposer dans une seconde partie des propositions d'actions concrètes.

Ce document a été mis en ligne en 2021 sur la page campagne « Femmes libres » du site internet de l'ACT.

Les indicateurs de l'ACT #2

En 2021, l'ACT a réalisé ses deuxième et troisième enquêtes ayant permis d'alimenter en chiffres la campagne « Femmes libres », ainsi que nos publications sur le Mois Sans tabac de novembre et enfin de connaître l'opinion des Français sur nos mesures de plaidoyer en faveur d'une Génération sans tabac en 2032.

Les chiffres clés tirés de ces enquêtes sont publiés sur le site internet de l'ACT. Un projet de valorisation scientifique de ces données est par ailleurs en cours en 2022 et fera l'objet de publications successives dans des journaux référencés nationaux et internationaux.

Women, tobacco and human rights in France

A la suite du lancement de la campagne « Femmes libres », le CNCT - Comité National Contre le Tabagisme et l'ONG américaine ASH - Action On Smoking and Health, également partenaires de l'ACT pour cette action, ont publié en novembre 2021 dans le journal britannique « Tobacco Induced Diseases » un article en anglais **« Women, tobacco and human rights in France »** présentant un état des lieux du tabagisme féminin en France et des atteintes à leurs droits.

La revue académique « Tobacco Induced Diseases » référencée sur PubMed publie des articles traitant de tous les aspects de la recherche liés à la prévention et au contrôle du tabagisme à l'échelle mondiale. L'approche globale de la revue permet aux acteurs de la lutte contre le tabac d'envisager des solutions communes concrètes aux problématiques rencontrées dans ce domaine et de mettre ainsi en lumière nos constats auprès de la communauté scientifique internationale.

03 Exposition média et digitale globale

En 2021, l'ACT a publié 11 communiqués de presse et alertes médias ce qui a permis d'assurer une présence régulière de la structure sur le terrain médiatique en rebondissant sur des éléments d'actualité porteurs d'intérêt.

08 janvier / Communiqué de presse - 30 ans de la loi Evin : Un acte fondateur pour la santé publique en France.

05 février / Communiqué de presse
Objectif Génération sans tabac 2030 : Un engagement pris, des mesures concrètes attendues.

04 février / Alerte médias
Journée mondiale contre le cancer - Sans tabac, 1 cancer sur 3 pourrait être évité.

15 avril / Alerte médias
Comment l'industrie du tabac achète des grands noms de la lutte contre le tabac pour vendre ses produits.

31 mai / Dossier de presse
«Lancement de la campagne «Femmes libres».

07 avril / Alerte médias
Journée mondiale de la santé de l'OMS dédiée aux inégalités - La précarité en France, un facteur de risque face au tabac.

01 août / Alerte médias
Journée internationale des cancers du poumon : le tabac responsable de 8 cancers du poumon sur 10.

16 septembre / Alerte médias
Le Salon ProDurable accueille Philip Morris.

28 septembre / Communiqué de presse
Octobre Rose - Cancers du sein, du col de l'utérus et de l'ovaire : réduire les risques, éliminer le tabac de sa vie.

27 octobre / Communiqué de presse
Mois sans tabac : 90% des enfants aimeraient que leurs parents arrêtent de fumer.

16 novembre / Lettre ouverte au ministre de la Santé, Olivier Véran.

/ Retombées de presse

2021
323

vs

2020
34

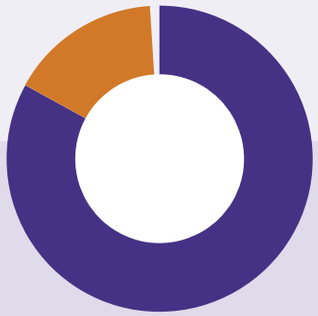

83% des retombées presse de l'année proviennent de sollicitations spontanées des médias.

16% sont des retombées de presse issues directement de nos actions de communications.

/ Couverture média

33 **interviews** du Pr Loic Josseran, président de l'ACT et de Marion Catellin, directrice de l'ACT

soit 3x plus qu'en 2020

2 **émissions TV**

C à vous, France 5
Le débat, France 24

Dans la presse

AFP
Le Télégramme
Ladépêche.fr
20 minutes Podcast
L'express.fr
LeParisien.fr

/ Retombées médias

Site internet/Web
48%

Presse quotidienne régionale
17%

Presse spécialisée
14%

Presse quotidienne nationale
7%

TV
7%

Radio
6%

Agence de presse
1%

Fonctionnement associatif 40

Financement de la structure 46

Gouvernance

01 Fonctionnement associatif

Le fonctionnement de l'Alliance est structuré autour d'instances représentatives, un Bureau, un Conseil d'Administration et une Assemblée générale permettant une élaboration démocratique et transparente des décisions pour la structure. En lien avec le président et les autres membres du Bureau, la directrice de l'Alliance coordonne les relations entre les membres, pilote la mise en œuvre des orientations stratégiques définies par les instances et organise les activités d'une équipe opérationnelle de 9 personnes.

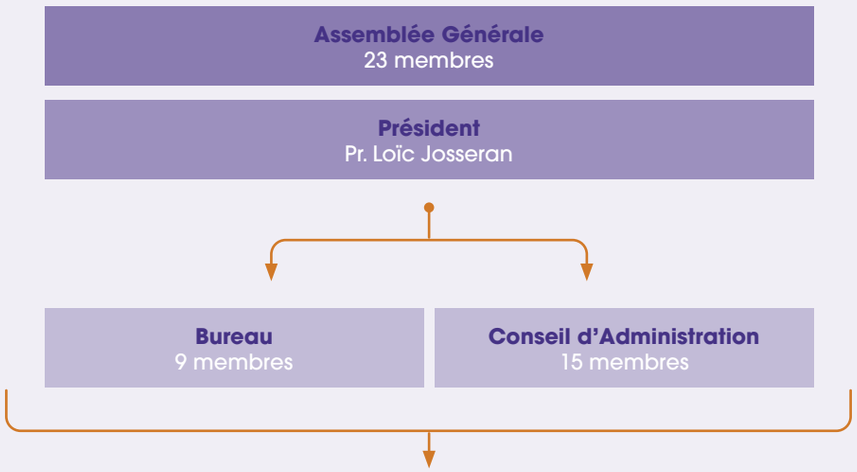

Définition des grandes orientations stratégiques, représentation et responsabilité des actions engagées par la structure

/ Le Bureau

Missions

* **Définition des orientations stratégiques**
* **Validation des grandes dépenses et du budget**
* **Suivi de l'ensemble des activités de la structure**

Réunions
1 fois / mois

Composé de
9 membres

Élus en
Conseil d'administration

Composition du bureau

Pr. Loïc Josseran
Président
Société Française de Santé Publique

Gérard Audureau
Vice-Président
DNF - Demain Sera Non Fumeur

Pr. Daniel Thomas
Vice-Président
Fédération Française de Cardiologie (FFC)

Pr. Bertrand Dautzenberg
Secrétaire Général
Réseau de Prévention des Addictions (RESPADD)

Pascal Diethelm
Secrétaire Général Adjoint
Comité National contre le Tabagisme (CNCT)

Pr. Michel-Henri Delcroix
Trésorier
Association Périnatalité Prévention Recherche Information (APPRI)

Mathiam Mbengue
Trésorier adjoint
Association Grand Est Sans Tabac (GEST)

Pr. Gérard Dubois
Président d'honneur
Ancien président de 2003 à 2007

Pr. Yves Martinet
Président d'honneur
Comité National Contre le Tabagisme (CNCT)
Ancien Président de 2007 à 2013

/ Le Conseil d'administration

Missions

* Validation des grandes orientations stratégiques
* Validation des grandes dépenses, du budget et de l'arrêté des comptes
* Suivi de l'ensemble des activités de la structure

Réunions
3 fois/ans

Membres fondateurs
5 membres

Membres permanents
10 élus pour **4 ans**

Le 7 juin 2021, ont été élu :
14 membres
+ 2 présidents d'honneur

Composition du conseil d'administration

Pascal Diethelm
Comité National contre le Tabagisme (CNCT)

Pr. Albert Hirsch
Ligue contre le cancer (LCC)

Pr. Daniel Thomas
Fédération Française de Cardiologie (FFC)

Gérard Audureau
Demain Sera Non-Fumeur (DNF)

Catherine Monnier
Fondation du souffle (FDS / CNMR)

Pr. Bernard Dautzenberg
Réseau des Etablissements de Santé pour la Prévention des Addictions (RESPADD)

Mathiam Mbengue
Grand Est Sans Tabac (GEST)

Anne Pipon Diakhate
Association Francophone des Infirmières en Tabacologie et en Addiction (AFIT&A)

Dr. Michel Jean
Capitole Stop Tabac

Pr. Michel-Henri Delcroix
Association Périnatalité Prévention Recherche Information (APPRI)

Dr. Pierre Birkui
Paris sans Tabac (PST)

Dr. Nathalie Wirth
Société Francophone de Tabacologie (SFT)

Christiane Pochulu
Société Santé Respiratoire France

Pr. Loïc Josseran
Société Française de Santé Publique (SFSP)

Pr. Gérard Dubois
Président d'honneur

Pr .Yves Martinet
Président d'honneur

/ L'Assemblée générale

Missions

* Validation des grandes orientations de l'ACT
* Vote des rapports d'activités et de gestion annuels
* Approbation des comptes annuels

Réunions
1 fois/an

Composé de
23 membres
+ 2 membres associés

Les membres titulaires

Association des Acteurs Lorrains en Tabacologie – AALT

Association Francophones des Infirmières Tabacologues & Addictologues – AFIT&A

Je Ne Fume Plus

Association Addictions France

Association Nationale des Sage-Femmes Tabacologues Françaises – ANSFTF

Association Périnatalité Prévention Recherche Information – APPRI

Association Santé Respiratoire France

Capitole Stop Tabac – CST

Comité National Contre le Tabagisme – CNCT

Demain Sera Non-Fumeur – DNF

Fondation du Souffle – CNMR

Grand Est Sans Tabac – GEST

Hauts de France Addictions

Institut Rhône-Alpes Auvergne de Tabacologie – IRAAT

Ligue Contre le Cancer

Mutuelle Nationale des Hospitaliers – MNH

Paris Sans Tabac – PST

Réseau de Prévention des Addictions – RESPADD

Société Francophone de Tabacologie – SFT

Société Française de Santé Publique – SFSP

Fédération Française de Cardiologie – FFC

Fondation ARC

Coordination Bretonne de Tabacologie – CBT

Les membres associés

Pr. Gérard Dubois
Président d'honneur

Pr .Yves Martinet
Président d'honneur

/ L'équipe opérationnelle

Missions

Pour développer son activité, l'ACT a poursuivi une dynamique forte de croissance de ses effectifs entamée en 2020.

La directrice de l'ACT, Marion Catellin, a continué sa mission en 2021 afin de constituer une équipe faite d'expertises pluridisciplinaires complémentaires pour mettre en œuvre la stratégie définie par les instances électives de l'Alliance.

L'organigramme

Assemblée Générale

Président

Direction

Pôle Communication

- Stratégie de communication interne
- Stratégie de communication digitale
- Stratégie RP/Médias
- Stratégie de diffusion RP et digitale des campagnes

Pôle Études et Projets

- Construction opérationnelle et évaluation des campagnes
- Production des contenus (campagne et hors campagnes)
- Développement d'un réseau associatif pour les campagnes

Pôle partenariats stratégiques et évènementiel

- Développement d'une stratégie évènementielle (campagnes / hors campagne)
- Construction et développement des partenariats d'entreprises

Pôle Plaidoyer

- Développement de la stratégie de plaidoyer FR/UE et internationale
- Rencontres avec les élus
- Appui sur l'organisation des événements de l'ACT et des campagnes sur les aspects institutionnels

02 Financement de la structure

/ Convention triennale avec la DGS

Direction Générale de la Santé

Renouvelée tous les 3 ans et soutient la fédération et la valorisation des acteurs de la lutte contre le tabagisme ainsi que le fonctionnement de la structure à hauteur de 150 000 euros par an.

/ Convention avec la CNAM

Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

Conventionnement pour 4 ans via le fonds de lutte contre les addictions pour le financement d'un programme de dénormalisation du tabac et de son industrie à hauteur de 5 778 234 euros sur la période 2020-2024.

/ Transparence

Les comptes sociaux de l'ACT sont audités et certifiés chaque année par un commissaire aux comptes. Les membres du CA arrêtent les comptes de l'exercice et l'AG les approuve après chaque clôture comptable. Dans un souci de bonne gestion des fonds publics qu'elle emploie, l'ACT tient une comptabilité analytique rigoureuse et respecte les procédures de passation de marchés publics.

Soucieuse de la transparence de sa politique de gestion, l'ACT publie sur son site internet ses rapports d'activités et de gestion.

Le mot du trésorier 50
Faits marquants en 2021 et synthèse du bilan comptable 51
Bilan comptable 54

Rapport financier

01 Le mot du trésorier

Michel H. DELCROIX
Trésorier de l'Alliance contre le tabac

« Malgré la crise sanitaire, l'ACT a pu poursuivre en 2021 la réalisation de ses activités de dénormalisation du tabac et de son industrie grâce au subventionnement d'un programme triennal financé par le fonds de lutte contre les addictions. La structure a par ailleurs mené ses missions statutaires au moyen d'un financement de la Direction générale de la Santé visant en particulier à fédérer et à valoriser un collectif de membres importants. L'ACT a également œuvré cette année à reconstituer progressivement et de manière durable ses fonds propres. »

02 Faits marquants 2021 et synthèse du bilan comptable

Le présent rapport de gestion rapporte les éléments principaux de l'activité de l'Alliance contre le tabac au cours du dernier exercice comptable clos au 31 décembre 2021 ; exercice arrêté par son Conseil d'administration le 31 mars 2021.

Ce rapport de gestion a été validé en Assemblée générale ordinaire par ses membres réunis le jeudi 19 mai 2022.

/ Dépenses réalisées

Charges de l'exercice 2021	1 262 501 €
Produits de l'exercice 2021	1 292 164 €
Résultat de l'exercice 2021	29 664 €
Total des fonds propres au 31/12/21	56 419€

Le résultat courant de l'exercice examiné par le Conseil d'Administration du 31 mars 2022 fait état d'un **résultat excédentaire de 29 664 euros (€) au 31/12/2021,** contre un résultat excédentaire de 11 895 euros (€) l'exercice précédent. A cette occasion, les Administrateurs de l'ACT ont proposé que le résultat excédentaire de l'exercice, à savoir 29 664 euros (€), soit affecté au compte de **réserve générale de l'association portant celle-ci à 56 419 €**.

Pour l'année 2021, **la valorisation de la contribution bénévole des membres,** qui constitue un produit et une charge équilibrée, est estimé cette année dans le cadre des actions DGS et du fonds de lutte contre les addictions à **134 550 €** contre 122 075 € estimé lors de l'exercice précédent.

Également, on note une augmentation des dépenses de 21% par rapport à 2020, conformément à la montée en charge qui était prévue en particulier sur les actions de dénormalisation prévues à la convention passée avec la CNAM pour le fonds de lutte contre les addictions.

/ Faits comptables

Sources de financements

En 2021, les revenus de l'exercice étaient de 1 292 164 € et proviennent des sources de financements suivants :

84% - 1 085 129 €
Fonds de lutte contre les addictions, ils ont été affectés à la réalisation des actions de Dénormalisation

9,6% - 124 000 €
Subvention de la Direction générale de la Santé

3,3% - 42 159 €
Produits de refacturation des charges interassociatives

2,5 % - 31 680 €
Cotisations des membres

0,6% - 9196 €
Produits financiers et autres

Charges d'exercice

En 2021, les charges de l'exercice étaient de 1 262 501€ et les principaux postes de dépenses ont été les suivants :

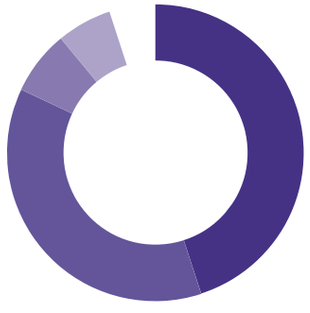

45% - 570 843€
Achat de prestations de services

37,3% - 471 893 €
Rémunération du personnel (9 ETP)

7% - 88 006 €
Règlement des frais de fonctionnement : hors récupération des refacturations (soit 45 847€ pour l'ACT après récupération des charges)

5,6% - 70 138 €
Rémunération de nos partenaires associatifs (FFC, APPRI, CNCT, DNF, ASH, Tobacco Free Portfolios, SFT, Je ne fume plus) pour la réalisation des actions dans le cadre du programme de Dénormalisation du tabac en France.

5,1% - 61 621€
Autres dépenses

Rappel : L'ACT prend en charge 50% des frais de fonctionnement des locaux et le CNCT et DNF financent ces frais à part égale à hauteur de 25% chacun.

/ Cotisation des membres

Au 31 décembre 2021, toutes les associations membres étaient à jour de leurs cotisations. En 2021, l'ACT a bénéficié de 31 680€ de versement de cotisations de ses membres soit 6 970€ de plus qu'en 2020.

/ Retour sur le covid-19

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'association au 31 décembre 2021 ont été arrêtés le 31 mars 2021, sans aucun ajustement lié à la pandémie du coronavirus. L'évaluation des actifs et des passifs reflète uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation.

En 2021, en raison de la crise sanitaire, l'association a été impactée de la manière suivante :

- Recours au télétravail total lors des périodes de pics épidémiques entre janvier et mai 2021 et entre octobre et début décembre 2021 puis retour partiel dans les bureaux des salariés (7/9 personnes) sur la base d'un à deux jours par semaine et suivant un système de rotation.
- Limitation des prestations de ménage jusqu'en mai 2021 et ensuite pendant la deuxième période de pic épidémique du 30 octobre 2021 au 2 décembre 2021.
- Ainsi, à ce jour, et compte tenu du soutien de nos financeurs, la DGS et la CNAMTS via le fonds de lutte contre les addictions, la direction de l'entité estime que la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation n'est pas remise en cause par la crise sanitaire.

03 Bilan comptable

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ALLIANCE CONTRE LE TABAC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport.
Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit
Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance
Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation
Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 2.2 de la page 8 de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthodes comptables résultant de la première application du règlement ANC 2018-06 modifiant le plan comptable des personnes morales de droit privé à but non lucratif au titre de l'exercice 2020.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des associations et sur les modalités de mise en oeuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.
Comme mentionné ci-dessus en observation, l'annexe expose le changement de méthode comptable survenu au cours de l'exercice résultant de la première application du règlement ANC 2018-06 relatif au nouveau plan comptable des personnes morales de droit privé à but non lucratif.
Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

VÉRIFICATIONS DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSÉS AUX ADHÉRENTS

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.
Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en oeuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.
- S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 25 juin 2022

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly Sofideec

Bilan actif

	BRUT	AMORT.&PROV.	NET 2021	NET 2020
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais recherche & développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques,				
procédés, logiciels, droits et val. Simil				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst.Tech.,Matériel Outil.Ind.				
Autres immob. corporelles	13 320	9 101	4 219	5 339
Immob. corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Participations & créances rattachées				
Autres titres immobilisés	173 591		173 591	173 591
Prêts				
Autres	16 050		16 050	16 050
TOTAL (I)	**202 960**	**9 101**	**193 859**	**194 980**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières,approvision.				
En-cours production de biens				
Emballages				
Produits intermédiaires & finis				
Marchandises				
Avances et acomptes				
Créances exploitation				
Clients, usagers et comptes rattachés	4 803		4 803	4 396
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	852 225		852 225	2 816 117
Valeurs mobilières placement	**2 044 967**		**2 044 967**	**2 042 335**
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	**1 116 997**		**1 116 997**	**192 538**
COMPTES RÉGULARISATION ACTIF				
Charg.constatées d'avance	**424**		**424**	**417**
TOTAL (II)	**4 019 415**		**4 019 415**	**5 055 802**
TOTAL GENERAL (I-V)	**4 222 376**	**9 101**	**4 213 275**	**5 250 782**

Bilan passif

	NET 2021	NET 2020
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
RÉSERVES		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres	26 756	14 861
REPORT À NOUVEAU		
EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	29 664	11 895
Sous-total	**56 419**	**26 756**
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)		
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donation		
Fonds dédiés		
TOTAL (II)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès établ. crédit(2)		
Emprunts et dettes financières divers(3)		
Fournisseurs et comptes rattachés	219 513	85 590
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	66 144	32 424
Dettes s/immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	210	149 895
Instruments de trésorerie		
COMPTES REGULARISATION PASSIF		
Produits constatés d'avance (1)	3 870 989	4 956 117
TOTAL (IV)	**4 156 855**	**5 224 026**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL (I-V)	**4 213 275**	**5 250 782**

(1) dont à moins d'un an I (2) dt concours bancaires courants, soldes créditeurs banque I (3) dont emprunts participatifs

Compte de Résultat

	NET 2021	NET 2020
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	**31 680**	**24 710**
Ventes de biens et services		
Ventes de biens (dont ventes de dons en nature)		
Ventes de services (dont parrainages)	42 159	40 713
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 209 128	972 117
Subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public (dons manuels, Mécénats, Legs, donations et assurance-vie)		
Contributions financières		
Reprises s/amorts, dépréciations, prov. et transferts de charges	**6 563**	**291**
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	**2**	**345**
TOTAL (I)	**1 289 532**	**1 038 176**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks (marchandises)		
Autres achats et charges externes [a]	659 036	311 163
Aides financières	97 737	482 597
Impôts, taxes et versements assimilés	20 237	6 370
Salaires et traitements	336 359	158 421
Charges sociales	135 370	66 824
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	5 923	3 090
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	7 207	2
TOTAL (II)	**1 261 869**	**1 028 469**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**27 663**	**9 707**
PRODUITS FINANCIERS		
De participations[3]		
Autres valeurs mob., créances d'actif immob.[3]		
Autres intérêts et produits assimilés[3]	2 633	2 796
Reprises s/provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets s/cessions valeurs mob. placement		
TOTAL (III)	**2 633**	**2 796**

	NET 2021	NET 2020
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées[4]		
Différences négatives de change		
Charges nettes s/cessions valeurs mob. placement		
TOTAL (IV)		
RESULTAT FIANCIER (III-IV)	**2 633**	**2 796**
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)	**30 296**	**12 503**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises s/provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL (V)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL (VI)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		
Participation des salariés (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	632	608
PRODUITS	**1 292 164**	**1 040 972**
CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	**1 262 501**	**1 029 077**
BÉNÉFICE OU PERTE (produits-charges)	**29 664**	**11 895**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Bénévolat	134 550	122 075
Prestations en nature		
TOTAL	**134 550**	**122 075**
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à dispositiongratuite de biens et services		
Prestations en nature		
Personnel Bénévole et mise à disposition de personnel	134 550	122 075
TOTAL	**134 550**	**122 075**

(a) Dont redevances sur crédit-bail mobilier redevances sur crédit-bail immobilier
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) Dont produits concernant des entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant des entreprises liées

Règles et méthodes comptables

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 - articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

Les comptes annuels présentés ci-contre laissent apparaître au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020 un total de 5 250 782 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, un excédent de 11 895 €. Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels arrêtés par le Conseil d'administration. Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'association.

INFORMATIONS GÉNÉRALES ET FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales et des moyens mis en oeuvre

L'association a pour but rassembler les organisations, associations et personnalités qui mènent une politique de lutte contre le tabagisme et ses conséquences.
En plus d'informer le public sur les conéuences du tabgismes, elle mobilise les adhérents autour des projets français et participe à l'élaboration d'une politique de santé en France et au niveau international.

Faits significatifs de l'exercice

Nouveau Règlement Comptable
Le nouveau règlement comptable – règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif – applicable aux associations et aux fondations est entré en application le 1er janvier 2020. Ce règlement comporte de nombreux ajustements, qui ont une incidence sur la présentation des comptes des entités à but non lucratif.

Crise sanitaire

La crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes de l'association pour les raisons suivantes :

- Maintien du niveau de financement ;
- Recours au télétravail a permis de continuer les activités de l'ACT.

L'association Alliance Contre le Tabac estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

INFORMATIONS AU TITRE DES PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Durée et période de l'exercice

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Changement de méthodes comptables

L'application durèglement ANC n°2018-06 constitue un changement de méthode comptables et entraine une modification de la présentation des états financiers. Par ailleurs, il n'y a pas eu de reclassement de comptes lié à ce changement. Cependant, l'application de la nouvelle méthode aux opérations en-cours ne peut avoir un effet de modifier les comptes des exercices antérieurs. Ainsi le bilan et le comte de résultat (N-1) ne peuvent être affectés. Les états financiers présentés font ainsi figurer l'ensemble des rubriques apparaissant sur les nouveaux états (application du règlement ANC n°2018-06) et sur les anciens états (règlement n°99-01).

Changement d'estimation comptable

Néant

Principes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC), ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018.

Étant donné les points suivants :

Immobilisations

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées conformément au Règlement 04-06 du Comité de la Réglementation Comptable applicable à compter du 1er janvier 2005. Les amortissements pour dépréciation sont calculés conformément au Règlement 02-10 du Comité de la Réglementation Comptable applicable à compter du 1er janvier 2005, suivant le mode linéaire et en fonction de la durée de vie prévue :
—› Matériel de bureau et informatique : 2 ans

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Subventions & contributions financières

Le fait générateur de la comptabilisation en compte de produits résulte de la notification de la décision pour les subventions publiques et les financements privés.

SITUATION FISCALE

L'Association «Alliance Contre le Tabac » est exonérée des impôts commerciaux.

EFFECTIF

L'effectif de l'association en fin d'exercice est de 6 salariés.

AUTRES INFORMATIONS

Informations relatives à la rémunération des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n° 2006-580 l'association doit indiquer dans l'annexe aux comptes annuels le total des rémunérations et avantages versés aux trois plus hauts cadres. Les trois plus hauts cadres sont des bénévoles.

Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes portés au compte de résultat de l'exercice s'élève à 7 200 € TTC (article R 123-198 du code de commerce)
Audit légal : 7 200 €
Services autres que la certification des comptes : - €

Contributions volontaires en nature

Conformément au règlement ANC 2018-06, nous avons procédé à la comptabilisation des contributions volontaires en nature. Pour valoriser le bénévolat, l'association s'est basée sur les barèmes de la Haute Autorité de Santé publique et autres honoraires définis dans les cabinets d'audit. Les forfaits appliqués sont les Forfait horaire de 250 € si l'intervention est inférieure à une demie journée ;

- Forfait journalier de 550 € dans les autres cas.

L'estimation du bénévolat après vérification du Conseil d'Administration de l'association est de 122 075 €.

Engagement hors bilan

Un engagement par signature a été émis le 13/02/2014 au bénéficie de Mme Yvette Garrigues, pour un montant de 44 500 €, garanti par un natissement de parts sociales Crédit Coopératif à heuteur de 45 155,25 €.

Aides financières

Les montants comptabilisés dans la rubrique « aides financières » du compte de résultat, concernant les versements aux partenaires au titre du programme de Dénormalisation en France financé par la CNAM via le fonds de lutte contre les addictions, correspondent aux montants des versements contractualisés dans les conventions pour l'année 1 du programme, indépendamment du degré de réalisation effective et des dépenses engagées au 31/12/2020 par ces partenaires.

Immobilisations
Au 31/12/2021

	VALEUR BRUTE DES IMMO. AU DÉBUT	AUGMENTATION	
		RÉÉVALUATION	ACQUIS.CRÉAT.
Frais établissement,rech. et dévelop. TOTAL (I)			
Autres postes immob. incorporelles TOTAL (II)			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol autrui			
Install.générales, agenc.et aménag.construct.			
Install.tech.matériel et outillage industriels			
Instal.générales, agencements aménag. divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique mobilier	8 517		4 803
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Immobilisations corporelles (TOTAL III)	**8 517**		**4 803**
Participations évaluées par mise en équival.			
Autres participations			
Autres titres immobilisés	173 591		
Prêts et autres immobilisations financières	16 050		
Immobilisations financières (TOTAL IV)	**189 641**		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	**198 158**		**4 803**

	DIMINUTIONS		VALEUR BRUTE IMMOBILIS. À FIN EXERCICE	RÉÉVAL. LÉG. V.O. IMMO EN FIN D'EXERCICE
	VIREMENTS POSTE À POSTE	CESSIONS, MISE HORS SERVICE		
Frais établissement, rech. et dévelop. TOTAL (I)				
Autres postes immob. incorporelles TOTAL (II)				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol autrui				
Install.générales, agenc.et aménag.construct.				
Install.tech.matériel et outillage industriels				
Instal.générales, agencements aménag. divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique mobilier			13 319	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles (TOTAL III)			**13 319**	
Participations évaluées par mise en équival.				
Autres participations				
Autres titres immobilisés			173 591	
Prêts et autres immobilisations financières			16 050	
Immobilisations financières (TOTAL IV)			**189 641**	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)			**202 960**	

Amortissements
Au 31/12/2021

SITUATION MOUVEMENTS D'EXERCICE IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	MONTANT DÉB. D'EXERCICE	AUGMENTATION DOTAT. EXER.	DIMINUTIONS REPRIS.EXER	MONTANT FIN D'EXERCICE
Frais établisseent recherche et dév. (TOTAL I)				24 710
Autres postes immob. incorporelles (TOTAL II)				
Terrains				
Constructions				40 713
Sur sol propre				972 117
Sur sol d'autrui				
Instal. Génér. Agenc. et Aménag. const.				
Instal.Tech.Matér.& Outil.industriel	6 563			291
Autres immobilisations corporelles				
Instal. Général Agence Aménag. divers				
Matériel de Transport				
Matériel de bureau et Informat.mobil				311 163
Emballage Récupérable et Divers				482 597
Immobilisations corporelles (TOTAL III)	1 261 869			1 028 469
TOTAL GENERAL (I+II+II)	27 663			9 707

VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS				PROV. AMT. DEROG	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	LINÉAIRES	DÉGRESSIFS	EXCEPTIONNELS	DOTATIONS	REPRISES
Frais établisseent recherche et dév. (TOTAL I)					
Autres postes immob. incorporelles (TOTAL II)					
Terrains					
Constructions					
Sur sol propre					
Sur sol d'autrui					
Instal. Génér. Agenc. et Aménag. const.					
Instal.Tech.Matér.& Outil.industriel					
Autres immobilisations corporelles					
Instal. Général Agence Aménag. divers					
Matériel de Transport					
Matériel de bureau et Informat.mobil	5 923				
Emballage Récupérable et Divers					
Immobilisations corporelles (TOTAL III)	5 923				
TOTAL GENERAL (I+II+II)	5 923				

Provisions
Au 31/12/2021

NATURE DES PROVISIONS	MONTANT DÉB. D'EXERCICE	AUGMENTATION DOTAT. EXER.	DIMINUTIONS REPRIS.EXER	MONTANT FIN D'EXERCICE
Provisions réglementées				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges				
Prov.pour garanties données clients				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Prov.pr pensions & oblig.similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour grosses réparations				
Prov.pr charg.social.& fisc.s/congés				
Autres prov.pour risques et charges				
TOTAL (II)				
Provisions pour dépréciation				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations financières				
Stocks et en-cours				
Comptes clients				
Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL (III)				
TOTAL GENERAL (I+II+II)				

État des échéances des créances et des dettes

Au 31/12/2021

ÉTAT DES CRÉANCES	MONTANT BRUT	À 1 AN AU +	À + D'UN AN
Actif Immobilisé			
Amortissements dérogatoires			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	16 050		16 050
Actif Circulant			
Créances clients et comptes rattachés	4 803	4 803	
Fournisseurs débiteurs			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 807	3 807	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	843 118	843 118	
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers	5 300	5 300	
Charges constatées d'avance	424	424	
TOTAUX	873 502	857 452	16 050

(1) Montant prêts accordés en cours d'exercice
(1) Montant rembours.obtenus en cours d'exercice
(2) Prêts et avances consentis aux associés

ÉTAT DES DETTES	MONTANT BRUT	À 1 AN AU PLUS	À + D'UN AN ET 5ANS AU +	À + DE 5 ANS
Emp.aup.étbl.crédit (1)				
Empr.dettes financ.divers (1)(2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	219 513	219 513		
Personnel et comptes rattachés	13 771	13 771		
Sécu.soc., autres organis.sociaux	35 382	35 382		
Impôts sur les bénéfices	632	632		
Taxes sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes assimilées	16 360	16 360		
Dettes /immobil. & comptes rattachés				
Autres dettes	210	210		
Produits constatés d'avance	3 870 989	3 870 989		
TOTAUX	4 156 855	4 156 855		

(1) Emprunts souscrient en cours d'exercice
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice
(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès assoc.pers.phys.

Tableau de variation des fonds propres

	À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE 01/01/2021 A	AFFECTATION DU RÉSULTAT B	AUGMENTATIONS C	DIMINUTIONS D	CLÔTURE DE L'EXERCICE 31/12/2021 E=A+B+C-D
Fonds propres sans droit de reprise					0
Fonds propres avec droit de reprise					0
Ecarts de réévaluation	14 861	11 895			0
Réserves					26 756
Report à nouveau					0
Excédent ou déficit de l'exercice	11 895	-11 895			29 664
Situation nette	26 756	0	29 664	0	56 419
Fonds propres consomptibles					0
Subventions d'investissement					0
Provisions réglementées					0
Droit des propriétaires - Commodat					0
TOTAUX	26 756	0	29 664	0	56 419

Tableau de variation des fonds dédiés

	OUVERTURE DE L'EXERCICE 01/01/2021	REPORTS	UTILISATION		TRANSFERTS	CLÔTURE DE L'EXERCICE	
			MONTANT GLOBAL	DONT REMBOURS.		MONTANT GLOBAL	DONT FONDS DÉDIÉS*
Subventions d'exploitation	0	0	0	0	0	0	0
Contributions Financières d'autres organismes	0	0	0	0	0	0	0
Ressources liées à la générosité du public	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0

Détail produits à recevoir

	2021	2020
Détail des subventions à recevoir		
CNAM - TS	843 118	2 810 394
TOTAL	**843 118**	**2 810 394**
Détail des produits à recevoir		
Cotisation Fondation du Souffle	3 000	2 000
Cotisation APPRI	150	150
Cotisation ANSFTF	150	150
Cotisation MNH		3 000
Aide État Embauche Jeune	2 000	
TOTAL GÉNÉRAL	**5 300**	**5 300**

Détail produits constatés d'avance

	2021	2020
Produits constatés d'avance		
Subvention CNAM-TS DETAF 2019-2024	3 870 989	4 956 117
TOTAL GÉNÉRAL	**3 870 989**	**4 956 117**

Détail charges à payer

	2021	2020
Détail Fournisseurs factures non parvenues		
Expert comptable - ST Consulting	12 660	5 640
Commissaire aux comptes - Baker Tilly Strego	7 200	7 200
Infodeos Copies 4ème trimestre	102	38
Solde Fabrique évènementielle	2 536	
Carre Noir - Declinaison Detaf Pictogramme		22 611
Carre Noir - Refonte ACT		11 170
Refonte site ACT		2 174
BCW - Modératon P. De Vilno		3 240
BCW - Webinaire rencontres de l'Act		9 128
BCW - Accompagnement Affaires Publiques	45 000	
BCW - Campagnes Femmes Libres	6 000	
Codesign - Accompagnement rencontres ACT	4 000	
Animation Prix MT - V.Monier	3 600	
TBWA - Acompte Tabac & Enfant	36 797	
W2P - Production vidéo Tabac & Enfant	26 640	
BVA - 2ème Acpte baromètre opinion		16 473
VINCI - Acompte location Espace	3 053	
Location salle la Manufacture	7 200	
CNCT - Maintenance serveur	756	758
Boulanger - achats de petit matériel	669	
Photographe A. Bourdon	490	
Serrurerie Rouge 3 Clés	242	
Bruneau - fourniture bureau	427	
Facebook - campagne de pub		94
TOTAL	**157 372**	**78 526**
Dettes provisions pour congés	**14 397**	**8 285**
Charges sociales s/ provisions Congés	**5 894**	**3 339**
Formation professionnelle	**3 073**	**1 818**
Taxe sur les salaires	**11 878**	
TOTAL	**35 242**	**13 442**
Charges à payer	**200**	**149 878**
Cotisation à reverser		
TOTAL	**200**	**149 878**
TOTAL GÉNÉRAL	**192 814**	**241 846**

Détail charges constatées d'avance

	2021	2020
Charges constatés d'avance		
Assurance MAAF	424	417
TOTAL GÉNÉRAL	**424**	**417**

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux Adhérents de l'Association ALLIANCE CONTRE LE TABAC

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R.612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L.612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	NATURE DE LA CONVENTION	CHARGES DE L'EXERCICE	PRODUITS DE L'EXERCICE
Les Droits des Non-Fumeurs	Subvention versée pour la mise en oeuvre du projet dénormalisation du tabac en France dans le cadre de la convention CNAM	20 634,39	
Société Française de Tabacologie		6 000,00	
Fédération Française de Cardiologie		11 650,00	
Comité National contre le Tabagisme		18 613,00	
Association Périnatalité Prévention Recherche Information		5 982,08	
Comité National contre le Tabagisme	Refacturation de loyers et charges dans le cadre de la convention de sous location pour les locaux situés au 13 rue d'Uzès à Paris		21 314,31
Les Droits des Non-Fumeurs			20 844,35

Fait à Paris, le 25 juin 2022

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly Sofideec

Brice Rogir

ALLIANCE
CONTRE
LE TABAC

www.alliancecontreletabac.org